

**AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE COLLABORATION  
RELATIVE AU DEVELOPPEMENT D'UN PROJET MINIER ET D'UN  
PROJET D'INFRASTRUCTURES**

**EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO DU 22 AVRIL 2008**  
《2008年4月22日关于刚果民主共和国矿业开发和基础设施建设的合作协议》  
补充协议四



**Entre :**  
协议一方:

**LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**, représentée par Monsieur Pierre Kangudia Mbayi, Ministre d'Etat en charge du budget, Monsieur Henri Yav Mulang, Ministre des Finances, Monsieur Thomas Luhaka Losenjola, Ministre des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction et Monsieur Martin Kabwelulu Labilo, Ministre des Mines ;  
刚果民主共和国, 由国务部长兼预算部部长 Pierre Kangudia Mbayi 先生, 财政部部长 Henri Yav Mulang 先生、基础设施、公共工程和重建部部长 Thomas Luhaka Losenjola 先生和矿业部部长 Martin Kabwelulu Labilo 先生代表;

Ci-après dénommée « **RDC** » ou « **Partie Congolaise** » ;  
以下简称“刚果(金)”或“刚方”;

**Et :**  
协议另一方:

**CHINA RAILWAY GROUP LIMITED (« CREC »)**, société de droit chinois, ayant son siège social au n°918, Buiding N°1, Yard n°128, South 4th Ring West Road, Fengtai District, Beijing, China, représentée aux fins des présents par Monsieur LI Changjin, son représentant légal et Président du Conseil d'Administration ;  
中国中铁股份有限公司(“中国中铁”), 根据中国法律设立, 公司注册地址: 中国北京市丰台区南四环西路 128 号院 1 号楼 918, 本协议代表人: 公司法定代表人、董事长李长进先生;

**POWER CONSTRUCTION CORPORATION OF CHINA (« POWERCHINA »)**, la dénomination actuelle de SINOHYDRO CORPORATION), société de droit chinois, ayant son siège social au N°1, Sanlihe Road, Haidian District, Beijing, China, représentée aux fins des présents par Monsieur YAN Zhiyong, son représentant légal ;  
中国电力建设集团有限公司(原中国水利水电建设集团公司更名, “中国电建”), 根据中国法律设立, 公司注册地址: 中国北京市海淀区三里河路 1 号, 本协议代表人: 公司法定代表人晏志勇先生;

  1/11    



**ZHEJIANG HUAYOU COBALT CO., LTD.**, société de droit chinois, ayant son siège social au N° 18, Wuzhen E. Rd. Economic Development Zone of Tongxiang, Zhejiang Province, P.R. China (314500), représentée aux fins des présents par Monsieur ZHAO Zhanhu, dûment mandaté.

浙江华友钴业股份有限公司，根据中国法律设立，公司注册地址：中国浙江桐乡经济开发区二期梧振东路 18 号(314500)，本协议代表人：赵占虎先生，已被合法授权。

Ci-après dénommées « **Groupement d'Entreprises Chinoises** » ou « **Partie Chinoise** ».

以下共同简称“中国企业集团”或“中方”。

Ci-après désignés collectivement « **Parties** ».

上述签署方以下共同简称“双方”。

#### APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE QUE:

鉴于：

1. La RDC et le Groupement d'Entreprises Chinoises ont signé la *Convention de Collaboration relative au Développement d'Un Projet Minier et d'Un Projet d'Infrastructures en République Démocratique du Congo* du 22 avril 2008 et ses avenants (ci-après dénommés collectivement la « **Convention de Collaboration** »), en vue de réaliser le Projet de Coopération dans le cadre de la Convention de Collaboration, y compris le Projet Minier et le Projet d'Infrastructures. Le gouvernement chinois a approuvé le Projet de Coopération.
1. 刚果民主共和国和中国企业集团签署了 2008 年 4 月 22 日《关于刚果民主共和国矿业开发和基础设施建设的合作协议》及其补充协议（以下统称“《合作协议》”），旨在实施《合作协议》项下合作项目，包括矿业项目和基建项目。中国政府已经核准了合作项目。
2. Pour la mise en exécution de l'article 16 de la Convention de Collaboration, il est créé par la RDC en publiant le décret y relatif, un Bureau de Coordination et de Suivi du Programme Sino-Congolais (ci-après dénommé « Bureau de Coordination ») qui sert de guichet unique pour se charger de l'administration et du suivi de l'exécution du Projet de Coopération.
2. 为了执行《合作协议》第 16 条，刚果民主共和国通过相关法令设立了中刚项目跟踪协调办公室（以下简称“中刚协调办”），作为一站式机构，负责跟踪和协调合作项目的执行。

Dans le cadre de la Convention de Collaboration, en vue de régler les nouvelles situations lors de son exécution, à l'issue des négociations amiables, les Parties conclut cet Avenant (ci-après le « présent Avenant »).

在《合作协议》框架下，为了规定《合作协议》执行中发生的新情况，并经过友好协商，各方签署本补充协议（以下简称“本协议”）。



Il est convenu ce qui suit :  
各方议定如下：

**Article 1.** Les dispositions suivantes de l'article 1.5 de la Convention de Collaboration, tel que modifié par l'avenant n°2, « Pour la constitution d'une JV Minière et la réalisation du Projet Minier, le Groupement d'Entreprises Chinoises désigne cinq (5) sociétés, à savoir China Railway Group (Hong Kong) Limited, China Railway Resources Development Limited, Sinohydro Corporation Limited, Sinohydro Harbour Co. Ltd. et Zhejiang Huayou Cobalt Co. Ltd. , ces cinq (5) sociétés formant le CONSORTIUM » sont modifiées comme suit :

**第一条** 经《补充协议二》修订后的《合作协议》第 1.5 条规定：“中国企业集团指定五(5)家公司，即中国中铁（香港）有限公司、中国中铁资源开发股份有限公司、中国水电建设集团国际工程有限公司、中国水电建设集团港航建设有限公司以及浙江华友钴业股份有限公司组成中国企业联合体，进行矿业合资公司的组建并实现矿业项目。”修改为：  
« Pour la réalisation du Projet Minier, le Groupement d'Entreprises Chinoises désigne trois (3) sociétés, à savoir China Railway (Hong Kong) Engineering Limited, PowerChina Resources Limited (dénomination actuel de Sinohydro Resources Limited) et Zhejiang Huayou Cobalt Co. Ltd., ces trois (3) sociétés formant le CONSORTIUM. »  
“中国企业集团指定三(3)家公司，即中国铁路（香港）工程有限公司、中国电建海外投资有限公司（原中水电海外投资有限公司更名）及浙江华友钴业股份有限公司组成中方企业联合体，共同实现矿业项目。”

**Article 2.** Les dispositions suivantes de l'article 12.1 de la Convention de Collaboration modifié par son AVENANT N°3 :

**第二条** 经《合作协议补充协议三》修改后的《合作协议》第 12.1 条规定：  
«12.1 Il est prévu deux périodes pour le remboursement des investissements du Projet de Coopération, ainsi qu'une période commerciale :

双方预计对合作项目投资的偿还为两个阶段，以及第三阶段商业生产阶段：

*Première période, dite période de remboursement des investissements des travaux les plus urgents (Première Etape),*

第一阶段，最紧急基础设施建设（优先基建）投资偿还阶段（第一步），

*Deuxième période, dite période de remboursement minier et remboursement de la première tranche des infrastructures, réduction faite des travaux les plus urgents qui auraient été remboursés(Deuxième Etape),*

第二阶段，矿业投资和第一期基建投资偿还阶段（已偿还的最紧急基础设施建设（优先基建）投资除外）（第二步），

赵 安 可 才



Troisième période, dite période commerciale (Troisième Etape)  
第三阶段，商业生产阶段（第三步），

La JV Minière remboursera comme suit les investissements du  
Groupement d'Entreprises Chinoises dans le Projet Minier et dans le  
Projet d'Infrastructures :

矿业合资公司将按下列步骤偿还中国企业集团在矿业项目和基础设施  
建设项目中的全部投资借款：

- Au cours de la Première Période, elle affectera la totalité de ses  
bénéfices au remboursement complet des investissements des travaux les  
plus urgents, y compris au paiement de leurs intérêts annuels de LIBOR  
(six mois) + 100BP (LIBOR du 22 Avril 2008).

- 在第一阶段中，矿业合资公司的全部利润用于偿还最紧急基础设施  
建设（优先基建）的投资及其利息，该利息的年利率为 LIBOR（6  
个月）+100BP（2008年4月22日的LIBOR）。

- Au cours de la deuxième période, la JV Minière affectera 85% de ses  
bénéfices au remboursement des Investissements Miniers ainsi que leurs  
intérêts.

Après le remboursement total des investissements miniers ainsi que leurs  
intérêts, la JV Minière affectera 85% de ses bénéfices au remboursement  
de la première tranche des infrastructures (réduction faite des  
investissements des travaux les plus urgents et ses intérêts qui auraient  
été remboursés) ainsi que leurs intérêts.

- 在第二阶段中，矿业合资公司把利润的85%先用于偿还矿业投资及  
其利息。

在矿业投资及其利息全部偿还完毕后，矿业合资公司的利润的85%  
用于偿还第一期基础建设的投资及其利息（已偿还的最紧急基础设施  
建设（优先基建）投资及其利息除外）。

Les investissements miniers seront faits à 30% sous forme de prêt  
d'Actionnaires, remboursés sans l'application d'intérêts. Les 70%  
restants seront remboursés avec un taux d'intérêts annuel de 6.1%.

矿业投资总额的30%作为股东借款，没有利息，矿业投资总额的70%  
适用6.1%的年利率，

Les investissements de la première tranche des infrastructures seront  
remboursés avec un taux d'intérêt annuel de LIBOR (six mois) + 100BP  
(LIBOR du 22 Avril 2008).

第一期基础建设的投资的年利率为 LIBOR（6个月）+100BP（2008  
年4月22日的LIBOR）。

La JV minière affectera les 15 % des bénéfices à la rétribution de ses  
actionnaires, proportionnellement à leurs parts dans le capital social.

矿业合资公司利润的15%用于股东按其所持股份比例进行分红。

Les investissements de la première tranche des infrastructures (y compris  
les travaux les plus urgents) ne sauraient dépasser 3 milliards de dollars  
américains en principal. Les investissements et le programme de la  
première tranche des infrastructures seront mis en place après



concertation des Parties en fonction de revenus pouvant être dégagés de l'exploitation de la JV Minière tels que présentés par le « Modèle Economique » du Projet de Coopération de l'Etude de Faisabilité approuvée conformément à l'article 6.2 de la présente Convention.

第一期基础建设的投资(包括最紧急基础设施建设(优先基建)投资)偿还本金总额不超过 30 亿美元。具体投资安排和计划根据本协议第 6.2 条批准的可行性研究报告中的合作项目《经济模型》描述的矿业合资公司的收益状况由双方协商实施。

- Au cours de la Troisième période, elle distribuera la totalité de ses bénéfices nets à ses Actionnaires, au prorata de leurs parts dans le capital social.

- 在第三阶段中,矿业合资公司全部净利润用于股东按其所持股份比例进行分红。

L'écart éventuel entre le taux réel bancaire et le taux appliqué à la JV Minière sera à la charge du Groupement d'Entreprises Chinoises.

实际银行利率与适用于矿业合资公司的利率之间的差额由中国企业集团承担。 »

**sont modifiées comme suit :**

修改为:

« 12.1 Il est prévu une période de remboursement des prêts des investissements du Projet de Coopération, ainsi qu'une période commerciale :

对合作项目投资借款的偿还为第一阶段,以及第二阶段商业生产阶段:

- Première période, dite période de remboursement concomitants du principal des prêts des investissements miniers et ceux d'Infrastructures, dans les proportions respectives de 40% et 60% de l'enveloppe globale destinée aux remboursements, ainsi que les paiements de leurs intérêts (Première Etape) ;

- 第一阶段,矿业项目和基建项目投资借款本金及其利息的同步偿还期,还款资金的40%用于偿还矿业项目投资借款本息,60%用于偿还基建项目投资借款本息(第一步);

- Deuxième période, dite période commerciale (Deuxième Etape).

- 第二阶段,商业生产阶段(第二步)。

Au cours de la première période, la JV Minière affectera annuellement 35% de ses bénéfices nets à la rétribution de ses actionnaires, proportionnellement à leurs parts dans le capital social ; la JV Minière remboursera les principaux et leurs intérêts des prêts des investissements miniers et des investissements des infrastructures, ainsi que les paiements de leurs intérêts respectifs, conformément aux contrats des prêts signés avec les actionnaires ou/et les institutions financières selon les modalités



ci-dessous :

在第一阶段，矿业合资公司净利润的35%由股东按其所持股份比例，每年进行分红；矿业合资公司根据与股东和/或融资机构签署的借款合同的约定，偿还矿业项目和基建项目投资借款本金及其利息。具体偿还步骤为：

*Au cours de la première période, la JV Minière affectera son flux de trésorerie, entre autres, au remboursement du principal des prêts des investissements miniers et ceux d'Infrastructures, ainsi que les paiements de leurs intérêts respectifs, conformément aux stipulations des contrats des prêts mentionnés ci-dessus. Les investissements miniers seront financés à 30% par des prêts octroyés par les Actionnaires, remboursables sans l'application d'intérêts. Les 70% restants, en tant que prêts des institutions financières, seront remboursés avec un taux d'intérêts annuel de 6.1%.*

在第一阶段中，矿业合资公司根据上述相关借款合同的约定，将净现金流主要用于偿还矿业项目和基建项目投资借款本金及其利息；其中，矿业项目投资总额的30%为股东借款，没有利息；矿业项目投资总额的70%为融资机构借款，适用6.1%的年利率。

*Les prêts destinés aux investissements d'infrastructures seront remboursés avec un taux d'intérêt annuel de LIBOR (six mois) + 100BP (LIBOR publié deux jours ouvrables avant la date de valeur). Le taux d'intérêt qui est flottant sera déterminé tous les six mois. Les intérêts composés seront calculés par trimestre et sur la base du montant total des investissements des infrastructures effectivement mis en place ainsi que des intérêts dus accumulés à la fin de chaque trimestre. Les intérêts ainsi calculés seront comptés dans le montant total des investissements de la première tranche des infrastructures qui ne dépassera pas 3 milliards de dollars américains.*

基础建设项目投资借款的年利率为LIBOR（6个月）+100BP（起息日前2个工作日的LIBOR）。复利按季度计息，并以实际支付的基建投资额和每个季度末累积的利息作为计息基础。利息计入不超过30亿美元的第一期基建投资总额。

*L'écart éventuel entre le taux réel bancaire et le taux appliqué à la JV Minière sera à la charge du Groupement d'Entreprises Chinoises.*

实际银行利率与适用于矿业合资公司的利率之间的差额由中国企业集团承担。

*Au cours de la deuxième période, les Actionnaires se partageront la totalité des bénéfices nets distribuables, au prorata de leurs parts dans le capital social de la JV Minière.*

在第二阶段中，股东按其在矿业合资公司中所持股份比例，对矿业合



资公司的全部可分配利润进行分红。》

**Article 3.** Les dispositions suivantes de l'article 16 de la Convention de Collaboration:

第三条 《合作协议》第16条规定:

« La RDC s'engage à instituer, dès la signature de la présente Convention de Collaboration, un Comité multisectoriel (« Comité de Pilotage et de Coordination ») chargé 1) du suivi de la présente Convention de Collaboration et des accords dans le cadre de la présente Convention de Collaboration, 2) de la facilitation de la réalisation du Projet de Collaboration, notamment les questions liées au transport, à l'accès à l'eau et à l'électricité, etc. 3) d'assurer le suivi des travaux d'infrastructures gouvernementales, 4) de l'interface entre le Gouvernement chinois, la RDC et la JV Minière. Ce Comité servira de guichet unique qui pourra représenter la RDC. De plus le Comité se chargera de toutes les questions et formalités relatives aux travaux d'infrastructures. Le Comité se charge également des relations et des formalités entre la JV Minière et les Autorités gouvernementales. La RDC et le Groupement d'Entreprises Chinoises pourront convenir par la suite de lui attribuer d'autres responsabilités. Un règlement d'ordre intérieur devra être élaboré le plus rapidement possible par le Comité afin d'assurer le bon fonctionnement du Projet de Coopération. »

刚果民主共和国承诺, 在本协议签署之后建立一个多行业委员会(指导协调委员会), 该委员会负责: 1) 跟踪本合作协议以及在其框架之下的其他协议的实施; 2) 为实现本合作项目提供便利, 尤其是交通、水、电等方面的问题; 3) 跟踪政府基建工程的进展; 4) 作为中国政府、刚果民主共和国和矿业合资公司之间的交流沟通平台。该委员会将作为一站式机构代表刚果民主共和国。这个委员会解决所有基础设施建设工程遇到的与政府和相关组织的问题并办理相关手续。此外, 该委员会还负责矿业合资公司与政府机构的关系与手续问题, 承担刚果民主共和国和中国企业集团商定的其他职能。该委员会应尽快起草一个内部条例, 以保障本协议项下合作项目的良好运行。

**sont modifiés comme suit :**

修改为:

« La RDC s'engage à instituer, dès la signature de la présente Convention de Collaboration, un Bureau de Coordination et de Suivi du Programme Sino-Congolais, BCPSC en sigle (dénommé « Bureau de Coordination ») chargé 1) du suivi de la présente Convention de Collaboration et des accords dans le cadre de la présente Convention de Collaboration, 2) de la facilitation de la réalisation du Projet de Collaboration, notamment les questions liées au transport, à l'accès à l'eau et à l'électricité, etc. 3) d'assurer le suivi des travaux



d'infrastructures gouvernementales, 4) de l'interface entre le Gouvernement chinois, la RDC et la JV Minière. Ce Bureau de Coordination servira de guichet unique qui pourra représenter la RDC. De plus le Bureau de Coordination se chargera de toutes les questions et formalités relatives aux travaux d'infrastructures. Le Comité se charge également des relations et des formalités entre la JV Minière et les Autorités gouvernementales. La RDC et le Groupement d'Entreprises Chinoises pourront convenir par la suite de lui attribuer d'autres responsabilités. Un règlement d'ordre intérieur devra être élaboré le plus rapidement possible par le Bureau de Coordination afin d'assurer le bon fonctionnement du Projet de Coopération. »

刚果民主共和国承诺，在本协议签署之后建立一个中刚项目跟踪协调办公室，缩写为BSPSC（“协调办”）。该协调办负责：1）跟踪本合作协议以及在其框架之下的其他协议的实施；2）为实现本合作项目提供便利，尤其是交通、水、电等方面的问题；3）跟踪政府基建工程的进展；4）作为中国政府、刚果民主共和国和矿业合资公司之间的交流沟通平台。该协调办将作为一站式机构代表刚果民主共和国。这个协调办解决所有基础设施建设工程遇到的与政府和相关组织的问题并办理相关手续。此外，该协调办还负责矿业合资公司与政府机构的关系与手续问题，承担刚果民主共和国和中国企业集团商定的其他职能。该协调办应尽快起草一个内部条例，以保障本协议项下合作项目的良好运行。

**Article 4.** La domiciliation pour le Groupement d'Entreprises Chinoises prévue dans l'article 22 de la Convention de Collaboration est modifiée comme suit :

第四条 《合作协议》第 22 条中规定的中国企业集团联系方式变更为：

« POUR LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES CHINOISES

中国企业集团地址：

A l'attention du Président du Conseil d'administration de CHINA RAILWAY GROUP Ltd

Tower A, Zhongguozhongtie Plaza, 69 Fuxing Road, Haidian District, Beijing, China

BP : 100039

Tél : 0086-10-51845225

Fax : 0086-10-51841757 »

中国中铁股份有限公司 董事长（收）

中国北京市海淀区复兴路 69 号中国中铁广场 A 座

邮编：100039

电话：0086-10-51845225

传真：0086-10-51841757



**Article 5. Dispositions Finales**

**第五条 最终条款/附则**

5.1 Le Présent Avenant entre en vigueur à la date de sa signature. Les dispositions de la Convention de Collaboration et ses autres avenants s'appliqueront en cas de lacunes dans le Présent Avenant.

5.1 本协议自双方签署之日生效。本协议中未明确之事宜，均适用《合作协议》及其其他补充协议的规定。

5.2 En cas de conflit entre les dispositions du Présent Avenant et celles des actes antérieures, les dispositions du Présent Avenant prévaudront.

5.2 以前文件与本协议不一致的，以本协议的约定为准。

5.3 Ainsi fait en dix (10) exemplaires originaux, soumis à l'Office notarial à Kinshasa par la JV Minière en vue de l'authentification, la Partie Congolaise en détient quatre (4), trois (3) étant destinés à la Partie Chinoise, deux (2) au service notarial et un (1) aux archives de la JV Minière.

5.3 本协议原件一式十（10）份，由矿业合资公司在金沙萨办理公证后，刚方持四（4）份，中方持三（3）份，公证处留存二（2）份、一（1）份由矿业合资公司留存。

9/11 赵 岩 丁 可



Sans texte ci-après  
(以下为签署页)

**LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
刚果民主共和国

**Monsieur Pierre Kangudia Mbayi, Ministre d'Etat en charge du Budget**  
国务部长兼预算部部长 Pierre Kangudia Mbayi 先生

A Kinshasa, le **26 JUIL 2017** 2017  
2017年 7 月 日, 金沙萨

**Monsieur Henri Yav Mulang, Ministre des Finances ;**  
财政部部长 Henri Yav Mulang 先生;

A Kinshasa, le **26 JUIL 2017** 2017  
2017年 7 月 日, 金沙萨

**Monsieur Thomas Luhaka Losenjola, Ministre des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction ;**  
基础设施、公共工程和重建部部长 Thomas Luhaka Losenjola 先生;

A Kinshasa, le **26 JUIL 2017** 2017  
2017年 7 月 日, 金沙萨

**Monsieur Martin Kabwelulu Labilo, Ministre des Mines ;**  
矿业部部长 Martin Kabwelulu Labilo 先生;

A Kinshasa, le **26 JUIL 2017** 2017  
2017年 7 月 日, 金沙萨



**LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES CHINOISES**  
中国企业集团

**CHINA RAILWAY GROUP LIMITED**  
Représenté par Monsieur LI Changjin  
中国中铁股份有限公司 李长进先生

A Pékin, le 2017  
2017年 7月 17日, 北京

**POWER CONSTRUCTION CORPORATION OF CHINA**  
Représenté par Monsieur YAN Zhiyong  
中国电力建设集团有限公司 晏志勇先生

A Pékin, le 2017  
2017年 7月 18日, 北京

**ZHEJIANG HUAYOU COBALT CO., LTD.**  
Représenté par Monsieur ZHAO Zhanhu  
浙江华友钴业股份有限公司 赵占虎先生

A Pékin, le 2017  
2017年 7月 18日, 北京



Division Provinciale de la Justice  
Office Notarial de Lukunga  
- BUK -

**ACTE NOTARIE**



L'an **deux mille dix-sept, le dixième** jour du mois **d'août**\*\*\*\*\*  
Nous soussignés, **Jean A. BIFUNU M'FIMI**, Notaire de District de Lukunga, Ville de Kinshasa et y résidant,  
certifions que **l'AVENANT N° 4 DU 26 JUILLET 2017 A LA CONVENTION DE COLLABORATION  
RELATIVE AU DEVELOPPEMENT D'UN PROJET MINIER ET D'UN PROJET D'INFRASTRUCTURES  
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO DU 22 AVRIL 2008**, dont les clauses sont ci-dessus  
insérées nous a été présenté ce jour à Kinshasa par :\*\*\*\*\*

**Monsieur LIANG SHILI, de nationalité Chinoise, résident à Kinshasa au n° 93 de l'Avenue ROI  
BAUDOUIN, Quartier CROIX-ROUGE, Commune de la GOMBE.**\*\*\*\*\*

Comparaissant en personne en présence de Monsieur MITEU MWAMBAY Richard et Madame NYEMBO  
FATUMA Marie, Agents de l'Administration, résidant tous deux à Kinshasa, témoins instrumentaires à ce  
requis réunissant les conditions exigées par la loi ;\*\*\*\*\*

Lecture du contenu de l'acte susdit a été faite par Nous Notaire au comparant et aux témoins ;\*\*\*\*\*

Le comparant préqualifié a déclaré devant Nous et en présence desdits témoins que l'acte susdit tel qu'il  
est dressé renferme bien l'expression de la volonté des signataires, qu'ils sont seuls responsables de  
toutes contestations pouvant naître de l'exécution de l'acte précité sans évoquer la complicité de l'Office  
Notarial ainsi que celle du Notaire ,\*\*\*\*\*

En foi de quoi le présent acte a été signé par Nous Notaire, le comparant et les témoins revêtus du sceau  
de l'Office Notarial de District de Lukunga, Ville de Kinshasa.\*\*\*\*\*

SIGNATURE DU COMPARANT

SIGNATURE DU NOTAIRE

**LIANG SHILI**

**Jean A. BIFUNU M'FIMI**

SIGNATURES DES TEMOINS

**MITEU MWAMBAY Richard**

**NYEMBO FATUMA Marie**

**DROITS PERCUS : Frais d'acte : 15.806 FC** \*\*\*\*\*  
Suivant quittance n° **M3048** en date de ce jour\*\*\*\*\*  
**ENREGISTRE** par nous soussignés ce **dix août** de\*\*\*\*\*  
l'an **deux mille dix-sept** à l'Office Notarial de District de Lukunga, Ville de Kinshasa \*\*\*\*\*  
Sous le numéro **51.636** Folio **165 - 176** Volume **DCCCXXVIII**\*\*\*\*\*

**LE NOTAIRE**

**Jean A. BIFUNU M'FIMI**

Pour expédition certifiée conforme \*\*\*\*\*  
Coût : **5.200 FC**\*\*\*\*\*  
Kinshasa, le **10 août 2017**\*\*\*\*\*

**LE NOTAIRE**

**Jean A. BIFUNU M'FIMI**

